

## **Note « Chantier d'insertion »**

### **Le dispositif :**

Le chantier d'insertion est un dispositif d'insertion sociale et professionnelle qui permet à la CCF d'embaucher sous contrat d'insertion (contrats de 6 mois, renouvelables jusqu'à 24 mois) des personnes en grande difficulté et très éloignées de l'emploi, afin de développer leur employabilité. Les salariés réalisent pour les 10 communes membres des travaux d'utilité publique dans les domaines des espaces verts et du petit bâtiment. Parallèlement à leur activité professionnelle, ils bénéficient d'un suivi social et professionnel par l'organisme spécialisé Vidéo 3/4, afin de les accompagner vers une résolution de leurs freins à l'emploi. Pour pouvoir bénéficier du dispositif, il faut être éligible à des critères. L'éligibilité est évaluée et donnée par le prescripteur qui positionne le salarié sur le dispositif.

Les contrats d'insertion sont à 26 heures par semaine : 3h30 le lundi matin avec le conseiller en insertion professionnelle de Vidéo 3/4 et 22h30 du mardi au vendredi pour la réalisation des travaux dans les communes sous la responsabilité de Bernard JOAN, encadrant technique, salarié de la CCF, en poste depuis 2017.

### **L'historique :**

Le chantier d'insertion a été créé en 1999 par le syndical intercommunal de voirie ; sa gestion a été transférée à la CCF le 01/01/2013.

### **Les critères :**

Pour être éligible au dispositif, le candidat doit remplir au moins 1 critère de niveau 1 ou cumuler 3 critères de niveau 2 :

- Niveau 1 : bénéficiaires du RSA ; ASS ; AAH ; demandeurs d'emploi de très longue durée (+ 24 mois en continu d'inscription à France Travail)
- Niveau 2 : niveau d'études 3 (CAP, BEP) ou infra ; + 50 ans ; - 26 ans ; sortant de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) ; demandeurs d'emploi de longue durée (12 à 24 mois en continu) ; Travailleur Handicapé ; parent isolé ; personne sans hébergement ou avec un parcours de rue ; réfugié ou demandeur d'asile ; sortie de détention ou personne placée sous-main de justice ; non maîtrise de la langue française ; mobilité

### **Les aides :**

Le chantier d'insertion bénéficie de 2 financeurs : l'Etat par le biais de la DEETS (Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, Ex DIRECCTE) et le CD 31 pour les salariés éligibles bénéficiaires du RSA. Le reste du financement est assuré par la CCF.

Le système des aides est assez complexe et différent entre l'Etat et le CD 31 (l'Etat c'est sous forme d'une aide au poste versée par l'ASP, un peu sur le même principe que les contrats aidés ; le CD c'est un forfait qui correspond à 88 % du montant du RSA socle de l'année N-1) mais il repose sur les heures réelles de présence des salariés en fonction du conventionnement que l'on a avec chacun des financeurs (en ETP pour l'Etat et en nombre de salariés pour le CD). Le système prévoit des réfections si les heures de présence ne sont pas en adéquation avec le conventionnement (système comparable à celui des crèches avec les aides CAF en fonction du taux de remplissage). C'est exactement ce qui se passe depuis l'année dernière avec les difficultés de recrutement : le conventionnement n'est pas atteint, les financements sont moindres.

### L'évolution chiffrée depuis 2017 :

	Dépenses	Recettes	Déficit = RAC CCF	% du RAC	Nbre d'heures travaux réalisés	Nbre de salariés sur l'année	Nbre de salariés extérieurs CCF sur l'année	Cout horaire
<b>2023</b>	221 764.54	103 986.18	117 778.36	53.11%	6 883.75	14	4	17.11
<b>2022</b>	253 796.53	166 324.04	87 472.49	34.47%	7 471.75	21	5	11.71
<b>2021</b>	264 819.69	168 493.47	96 326.22	36.37%	8 001.75	20	6	12.04
<b>2019</b>	272 759.24	202 769.37	69 989.87	25.66%	10 625.50	26	7	6.59
<b>2018</b>	266 880.09	157 766.06	109 114.03	40.89%	8 499.00	28	11	12.84
<b>2017</b>	231 572.57	187 573.27	43 999.30	19.00%	7 217.00	24	12	6.10
<b>Moyenne 2017-2023</b>			<b>87 446.71</b>	<b>34.92%</b>	<b>8 116.46</b>	<b>22</b>	<b>7</b>	<b>9.85</b>

L'année 2020 a été volontairement enlevée car non représentative du fait de la pandémie et des périodes de confinement.

Les salariés extérieurs sont issus des communes limitrophes à la CCF, Villemur, Saint Jory, Castelginest et Bruguières notamment. Depuis septembre 2022, afin de privilégier les administrés de la CCF, il n'y a plus aucun nouveau salarié extérieur qui a été intégré au dispositif, les extérieurs présents sont ceux des périodes passées qui vont au terme des 24 mois de contrat.

### L'estimation du 1<sup>er</sup> semestre 2024 :

	Dépenses (réalisées)	Recettes (estimation)	Déficit = RAC CCF	% du RAC	Nbre d'heures travaux réalisés	Nbre de salariés sur l'année	Nbre de salariés extérieurs CCF sur l'année	Cout horaire
<b>De jan à juin</b>	100 648	46 110	54 538	54 %	2 758	11	0	20

Depuis le début de l'année, 11 personnes ont bénéficié du dispositif. Au 01/07, le chantier est constitué de 6 personnes sous contrat.

### Les difficultés rencontrées :

Outre les difficultés de recrutement, l'encadrant doit adapter les chantiers en fonction des compétences techniques et comportementales des salariés présents. Le profil des salariés le contraint à faire davantage de travaux d'espaces verts, qui demandent moins de technicité et de précision, que des travaux de second œuvre (environ 75 % espaces verts et 25 % rénovation petit bâti). Il doit également s'adapter face aux problématiques de santé qui ont un impact sur les aptitudes professionnelles des salariés (restrictions médicales, reconnaissance travailleur handicapé).

Les salariés étant très éloignés de l'emploi, la majorité, à l'entrée sur le chantier, est loin d'avoir les critères d'employabilité pour prétendre avoir accès à un emploi en secteur ordinaire, ce qui engendre des comportements inappropriés en milieu professionnel (absentéisme, non-respect des consignes de sécurité, etc.). Le travail sur l'acquisition des compétences comportementales est long, il passe par la résolution des freins périphériques à l'emploi et par l'acquisition d'une culture de travail.

La dernière difficulté rencontrée est la mobilité : bon nombre de salariés n'ont pas le permis de conduire ou l'ont mais n'ont pas de moyens de locomotion ou l'ont perdu suite à des comportements inappropriés, ce qui induit des difficultés pour se rendre sur les chantiers ainsi que pour leur insertion professionnelle.

L'encadrant technique a indiqué vouloir faire valoir ses droits à la retraite au 31/12/2024.

## **Rappel des échanges en bureaux et commission :**

### **Bureau du 09/01/2024**

EA : vous avez dû recevoir hier par Karine le planning du Chantier d'Insertion. Il faudrait répondre assez tôt pour planifier les travaux.

JG : Bernard est à la retraite à la fin de l'année. Qu'en est-il ?

Pdt : oui, en effet, d'où l'importance d'évoquer ce sujet.

EA : il y a deux solutions ; soit on arrête le CI, soit on trouve un nouvel encadrant technique.

Pdt : lors de la mise en place par le SIV, cet accompagnement à l'emploi concernait les locaux mais aujourd'hui, ce n'est pas forcément le cas. On compte une majorité de locaux, certes, mais nous avons également des extérieurs.

DP : c'est une bonne chose pour ces agents car j'en connais qui ont trouvé du travail en CDI.

EP : oui et à la CCF notamment.

Pdt : avant, l'objectif était d'aider des personnes en difficulté socialement et professionnellement mais aujourd'hui, on entretient des cas lourds et cela a un impact aussi sur l'encadrant, ce qui dépasse le cadre de l'aide fixée qui est l'accompagnement au retour à l'emploi.

ST : on est sur du social. Cela pose problème si on l'arrête.

DP demande de quelle durée sont les contrats des encadrants ?

EP : un an

ST : s'il y a un nouvel encadrant, est-ce qu'il est prévu que Bernard travaille un temps avec cette personne avant son départ ?

EP : oui, il est nécessaire d'avoir une période de tuilage. On a également Vidéo ¾, association qui intervient dans le cadre de l'accompagnement socio professionnel de nos salariés du CI. Ce suivi est nécessaire dans le but de leur trouver une insertion plus durable. Nous sommes sur des contrats spécifiques au CI avec des CDDI de 26h dont 22h30 avec Bernard sur les chantiers et 3h30 avec un conseiller de Vidéo ¾ dans le cadre de l'accompagnement social.

ST : c'est bien pour tous y compris salariés des communes qui partagent avec eux un chantier.

EA : c'est certes porteur mais pour l'encadrant, c'est difficile.

Pdt : il s'agit, pour l'encadrant, de bien analyser car pour nous, cela a un coût. C'est donc à regarder objectivement.

EA : au lieu d'un encadrant extérieur, ne pourrait-on pas voir en interne avec un agent à la CCF ?

EP : au-delà de la polyvalence, c'est de la relation humaine, de la patience qu'il faut et surtout une connaissance de ces publics en difficultés.

JMF : sur Cépet, on a eu affaire au CI et le travail était très satisfait. On n'a pas perçu les difficultés et le travail est de qualité.

EA : Bernard connaît le travail. Il remplit de nombreuses compétences (maçonnerie, peinture, espaces verts..).

EP indique que le bilan 2023 est à venir.

### **Commission « Aide à la Personne - Chantiers d'Insertion » du 29/02/2024**

#### **Renouvellement dispositif chantier d'insertion**

Monsieur AUSSEL explique aux membres qu'une réflexion est en cours concernant le maintien ou pas du dispositif étant donné que l'encadrant technique part en retraite à la fin de l'année. Les maires et les communes sont satisfaits des travaux et souhaitent les maintenir ; aussi une réflexion pourrait être de remplacer le dispositif par « une brigade » de travaux pour les communes.

Madame BROCCO indique que le chantier d'insertion est un dispositif social et pas de travaux ; aussi le remplacer par une telle brigade n'est pas la même chose. Monsieur AUSSEL répond qu'effectivement ce n'est pas la même chose et que le coût financier serait aussi plus important. Néanmoins, le chantier d'insertion a depuis l'automne 2023, d'importantes difficultés de recrutement. Pour information, en moyenne 22 personnes bénéficient du dispositif par an mais en 2023, seulement 14 personnes ont été éligibles. De plus, on avait souhaité favoriser les recrutements de salariés issus du territoire, ce qui rajoute à la difficulté. Monsieur AUSSEL demande alors s'il ne faudrait pas élargir la zone de recrutement pour ne pas pénaliser la réalisation des travaux. Madame TIRMAN souhaite que l'action sociale se poursuive sur le territoire et est également favorable au recrutement de salariés faisant partis de la CCF. Néanmoins, une des pistes de sa réflexion pourrait être d'utiliser l'enveloppe du reste à charge pour la CCF (en moyenne 85 000 € par an), qui est quand même conséquente, pour recruter du personnel en difficulté mais qui ne répond pas forcément aux critères d'éligibilité du dispositif.

Mesdames BROCCO ET TIRMAN indiquent qu'il faut contacter les CCAS pour représenter le dispositif. Karine GRANERO précise qu'une telle démarche a été faite en leur direction de même qu'à toutes les assistantes sociales de la MDS, à Pôle Emploi et à l'UCRM qui assure le suivi des bénéficiaires du RSA sur le territoire.

### **Bureau du 02/04/2024 élargi à la commission « Aide à la Personne - Chantiers d'Insertion »**

Rejoignent le bureau : Mme Picat, Mme Lacalmontie et Mme Brocco.

HC : je n'ai pas un avis que je souhaiterais imposer mais mon rôle est de poser les questions de choix, de responsabilité, comme pour le CAJ, comme pour l'école de musique... on répond oui ou non, là n'est pas le problème, mais investiguer ces sujets est nécessaire au regard de la situation actuelle, notamment du départ en retraite en fin d'année de l'encadrant.

Se poser les bonnes questions sur les sujets majeurs est de notre rôle. Créé par le SIV, le chantier avait pour objectif d'insérer, de remettre à l'emploi nos habitants en difficulté passagère. Mais avec le temps et l'évolution de la sociologie de la population, les changements sont importants et suscitent l'inquiétude de Bernard formulée dans son entretien professionnel : attitude et profil des personnes : personnes en rupture de ban avec la société et pas uniquement avec le travail. Comportement au travail, comment se tenir, apprendre l'entraide et le respect mutuel... capacité à travailler sur une durée limitée entre 3 et 4 heures par jour maxi. On trouve des personnes en très grande difficulté comportementale et en réinsertion haute. La question à se poser : ouvre-t-on le chantier aux autres habitants extérieurs à la CCF car nous avons peu de profils sur notre territoire ? L'impôt des Frontonnais est-il utilisé pour des non-résidents, c'est bien la question ? Il n'y a pas de doutes sur l'action sociale importante ou sur le fait que les travaux sont bien utiles aux communes mais peut-on les faire autrement, éventuellement avec une brigade spécifique ? Doit-on mettre de l'argent des contribuables de la CCF pour d'autres territoires ? je le questionne sur ce point.

Vous n'avez pas d'opposition dans vos conseils municipaux mais, et c'est normal, les opposants ou les futurs candidats sont attentifs à tout ce qui se fait en interco. Cela porte donc le crédit de l'engagement communautaire, le crédit de nos décisions. Ces éléments feront nécessairement l'objet de débat aux prochaines élections municipales.

Il faut traiter le sujet donc soit l'accepter comme un volet super social avec un déficit assumé (70 000 €/an en moyenne) ou alors, on va sur une brigade avec des emplois aidés pour raccrocher nos administrés qui se trouvent en difficulté et qui sont identifiés par nos CCAS ?

DP : Quels sont les critères ?

KG : minima sociaux, + de 24 mois ASS, + de 50 ans ou RQTH.

Cadre réglementaire : le chantier est conventionné par l'Etat (DREETS) avec un financement du CD 31 ou de l'Etat. Il faut que les salariés recrutés soient éligibles au dispositif. Les critères sont fixés par les partenaires financeurs.

HC : on ne peut donc pas prendre des personnes qui ont eu simplement un aléa dans la vie.

DP : qui les oriente vers la CCF ?

KG : pôle emploi dans son rayon d'action d'où des candidatures hors CCF, Cégière formation idem territoire élargi. Ce sont les 2 principaux orienteurs. La mission locale les positionne sur leurs dispositifs et n'envoie plus personne.

SS : les critères sont accessibles, alors je trouve, dans ce que j'entends, que des personnes sont bien plus éloignées de ces seuls critères.

KG : très éloignées en effet. Notre chantier LAE, c'est le niveau le plus bas dans l'insertion. Puis on trouve des associations intermédiaires où les salariés ont la capacité à travailler dans le secteur marchand (AVIE par exemple) et enfin les entreprises de travail temporaire d'insertion.

Le chantier s'adresse aux plus éloignés de l'emploi. Existence de suites de parcours pour évoluer.

SS combien de personnes sont concernées ?

KG : 30 par an, en 2023 seulement, 14 grosses chutes, 2024 7/8. Depuis janvier 3 salariés seulement et 3 ont commencé ce mois. Tous du territoire. Les personnes orientées ne sont pas forcément du territoire car les orienteurs couvrent un territoire plus vaste.

DP : sur les autres EPCI, ce type de chantier existe-t-il ?

KG : à Launaguet sur un tout petit chantier et à la CCF.

HC : ces chantiers sont rarement portés par la sphère publique mais plus par des associations qui facturent leurs prestations.

KG : la banque alimentaire, le relais de récupération de vêtements, Emmaüs sont aussi des chantiers.

AG : tout d'abord, j'excuse Sophie Tirman et je vous livre son avis sur le sujet : « il faudrait préserver cette action sociale, en élargir les critères pour essayer de recruter des bénéficiaires à travers les CCAS. Elargir les domaines de compétences à d'autres travaux, le ménage par exemple et développer le lien avec la maison des solidarités ».

KG : les critères sont définis par nos financeurs et nous n'avons pas d'action possible sur ce point.

HC : soit on sort du principe du chantier d'insertion et on trouve un public via MDS, CCAS... et donc on sort de l'agrément CD 31 et Etat qui financent en moyenne à 50 %, c'est une option. Sur les types de travaux aujourd'hui, ce que dit Bernard, c'est à ¾ des espaces verts car d'autres travaux deviennent plus difficiles.

KG : selon les équipes, certains travaux de peinture sont compliqués notamment si la minutie est attendue.

SS : connaît-on le parcours post chantier ? Récemment, nous avons effectué un recrutement d'une personne issue d'un CI

KG : il y a deux profils, ceux qui stagnent dans les dispositifs et celui pour qui, après un accident de vie, le chantier est un réel tremplin avec une issue positive. Pour tous ceux qui n'ont pas envie de s'en sortir, nous sommes assez démunis. Les contrats sont de 6 mois renouvelables jusqu'à 24 mois.

SS : il nous faut décider quelle politique intercommunale d'insertion est souhaitée.

HC : la question n'est pas de se dire : il ne faut pas faire. Historiquement, cela a permis de tendre la main à des personnes en difficulté. Est-ce aujourd'hui le bon format ? Soit on continue et on ouvre et on pourrait nous reprocher de mettre de l'impôt intercommunal pour de petits travaux alors qu'une brigade d'insertion suffirait peut-être sur la base des difficultés des administrés connus dans nos communes. Si on veut une action à forte dimension sociale locale, c'est peut-être ce choix qu'il faut faire. Lors d'un accident de vie, on décroche vite et avoir une main tendue par le travail est nécessairement un plus, nous le voyons dans nos CCAS.

EB : le but initial des CI, est bien de permettre aux accidentés de la vie de remonter la pente par le travail. C'est ce que nous avons toujours soutenu. C'est cela qui est important.

HC : l'assurance chômage va être retravaillée, il est probable que les critères évoluent, la durée d'indemnisation notamment. Nous pourrions avoir un besoin nouveau et croissant pour ce public. Il est important que nous ayons un échange pour partager ce sujet. Je pose le sujet car je crois qu'il faut le réinterroger.

EB : en commission le sujet a été posé sans trouver de véritable réponse.

DP : il faut aussi prendre en compte la retraite de Bernard.

HC : quel que soit le projet, il faudra un encadrant avec des compétences.

EB : une double compétence : éducateur spécialisé et connaissances techniques.

HC : nous avons 3 mois pour nous positionner.

SS : il est difficile de continuer avec ce fonctionnement-là.

DP : surtout si les critères de l'assurance chômage sont revus.

HC : on aura de nouvelles personnes concernées mais qui n'entreront pas dans le modèle CI.

☞ A retravailler dans une prochaine commission avec la position des conseils municipaux.

### **Bureau du 23/05/2024**

HC rappelle le contexte : 5 salariés, difficultés des contrats sur 6 mois qui sont à renouveler et qui engagent face au départ en retraite de l'encadrant au 31 décembre et difficulté de gestion avec des profils qui ont évolué depuis la création du chantier. Le sujet a été posé lors d'une réunion mixte, bureau élargi à la commission « aide à la personne », le 02/04. Le profil de ces travailleurs n'est plus le même, plus difficile, plus complexe que lors de la mise en place du C I .

EA : évoque le possible report du départ de l'encadrant et suggère d'élargir aux territoires voisins pour grossir l'équipe ?

HC : prendre des salariés d'un autre territoire pour le CI quand on ne veut pas de TAD hors du territoire ?

Nous savons bien le service, au sens des chantiers effectués, que rend le CI gratuitement aux communes est important. La solution évoquée serait une brigade avec les demandeurs d'emplois identifiés par nos CCAS, des personnes du territoire, de nos communes, momentanément en difficultés que nous pourrions remettre sur les rails. Sortir de ce format CI, recruter un encadrant et 3 voire 4 personnes pour constituer une brigade petits travaux et répondre ainsi aux attentes des communes en restant dans une dimension d'insertion sociale.

DP demande s'il y a des aides.

EP : avec 4 personnes aujourd'hui, on n'est pas à taux plein dans les aides et donc le déficit est nettement supérieur à 80K€. Il faut s'interroger si l'on recrute des agents pour cette brigade 35 h ou des salariés en contrats aidés à 26 h par exemple. Selon les profils, le temps de travail sera différent.

SS : la brigade n'a pas le même sens avec des contrats aidés. A la création, c'était une réussite. Aujourd'hui les profils sont plus difficiles.

EP : en format CI se sont les organismes qui placent les salariés qui sont parfois des administrés hors territoire.

EA rappelle les critères : minima sociaux, - de 26 ans, + de 24 mois ASS, + de 50 ans ou RQTH.

HC : il convient de poser ce choix dans nos communes. Souhaite-t-on poursuivre en format CI avec ce qui vient d'être évoqué et notamment assumer le déficit de ce service ou aller vers un dispositif différent qui viendrait répondre aux difficultés de nos administrés tout en répondant aussi aux besoins des communes sur de petits travaux.

CS : il s'agit d'un choix politique et social. Ce service est souvent utilisé.

SS : pour faire le parallèle, mardi matin, le CD, avec K. BARRIERE, faisait une réunion sur les familles monoparentales, les hébergements d'urgence, les violences intrafamiliales. Nous, on se soucie du montant des hébergements d'urgence pour 60 € alors que l'on a un déficit moyen de 80 000 € par an sur le CI. Il y a un réel décalage.

HC : en effet, sur les valeurs, il faut relativiser. C'est un service mais on ne s'est jamais posé la question. Auparavant, il y avait un sens profond et cela concernait des personnes du territoire. Aujourd'hui, c'est à nous de prendre en charge ces personnes en très grande difficulté. Il faut prendre une décision avant juillet.

☞ **Ce point devra être évoqué en conseil le 02/07 pour acter la position de la CCF et lors du prochain bureau.**

### **Bureau du 11/06/2024**

HC : Nous avons abordé ce sujet à de nombreuses reprises depuis le dialogue de gestion et lors des derniers bureaux. Le sujet a été posé depuis que Bernard a fait valoir ses droits de partir à la retraite en fin d'année et compte tenu de ses observations sur les évolutions du fonctionnement du chantier d'insertion lors de son entretien d'évaluation. On avait fait un bureau mixte avec la commission le 02/04 puis à la fin de la réunion avec M. GENDRE le 23/05 dernier, on a refait un tour de table mais du fait de l'absence de nombreuses communes, on a porté ce point à l'ordre du jour du présent bureau.

Lors de précédents échanges, nous avons convenu de porter la réflexion dans les conseils municipaux pour faire partager largement la situation et que chaque conseil municipal formule sa position. Au moment du budget, il avait été dit qu'il fallait trouver une compétence adaptée aux nouveaux profils sociaux du public. Ils ne sont significativement pas les mêmes qu'au début du chantier d'insertion, profils de plus en plus difficiles, avec des repris de justice, un public en éloignement total avec le travail (moins d'heures travaillées, plus de surveillance, plus d'encadrement sur le respect) et le fait que l'on nous adresse des personnes ne résidant pas le territoire du frontonnais. Actuellement, nous avons 6 salariés du frontonnais dont 2 depuis 15 jours. Nous sommes subventionnés par les services de l'Etat sur la base de 15 salariés. De 15, nous sommes passés à

3 puis maintenant à 6. Lorsqu'on n'atteint pas les 15 salariés, le montant subventionné est dégressif et le reste à charge, pour 2023, est d'environ 80 000 €.

EA : on est subventionné mais sous condition. On a l'aide de l'Etat, France Service et Vidéo  $\frac{3}{4}$  mais sous condition d'avoir 3 RSA. Aujourd'hui, sur les 6, nous n'en avons que 2.

HC : en fait, il s'agit de critères cumulatifs pour obtenir les aides totales. D'un autre côté, on sait tous que le chantier apporte historiquement des services aux communes. La question posée aux communes est : « *est-ce qu'on garde le format CI qui, aujourd'hui est compliqué car il ne répond pas aux missions et qui plus est, dont le coût est très significatif avec le renouvellement du directeur / ou est-ce qu'on part sur le format d'une brigade de contrats aidés, de personnes du frontonnais au chômage qu'on identifie par nos CCAS pour maintenir ces travaux de petits entretiens attendus par les communes ?* »

EA : les activités principales sont les espaces verts, en fonction de la météo, petits travaux divers.

HC : Dans son rapport, Bernard a relevé, lors de son entretien d'évaluation, qu'il n'arrivait plus à leur donner les mêmes missions. Il faut prendre une décision rapidement au regard des conventions avec les partenaires et des recrutements éventuels, d'où la nécessité de poser la réflexion en commune. Si l'on continue, pour remplacer Bernard, il faut recruter un profil « éducateur social » et accepter de porter le coût en augmentation. C'est aussi un choix politique sur l'intervention de la CCF dans ce champ de compétence rare dans les EPCI. Rarement notre métier. Ou bien, on considère que l'important est de conserver ces petits travaux aux communes mais en s'orientant sur un volet social plus local et plus adapté à nos besoins via les CCAS, en aidant des gens du Frontonnais au chômage et que l'on accompagne vers un retour à l'emploi.

JG : qui encadrerait ces contrats aidés ?

HC : s'il n'y a pas les mêmes profils sociaux, on peut trouver dans nos équipes techniques quelqu'un qui accompagne cette brigade de petits travaux.

JG : je pose la question car c'est quand même une structure à mettre en place.

HC : on partirait sur des CDD aidés et il s'agirait d'une brigade pour compenser le chantier en gardant le même volume d'heures d'interventions par an. Il faut porter cette réflexion et que les communes se positionnent car :

1. Si nous ne changeons rien, cela va nous coûter de plus en plus cher. Je n'ai pas de gêne à vous dire que ce n'est pas raisonnable financièrement.
2. On a du public de plus en plus éloigné de l'emploi, que l'insertion est de moins en moins vraie, est-ce que c'est le rôle de la CCF ?
3. On a du public hors du territoire, est-ce notre rôle ?

On a des difficultés pour avoir les 15 salariés et donc une dégradation de la mission. Et, lors du bureau du 02/04, lors duquel Karine GRANERO vous avait fait un compte-rendu, nous n'avions pas d'autres exemples d'intercommunalités qui font ce type d'accompagnement qui relève davantage des associations.

JG : c'est en 2013 que cela a été mis en place.

EA : la brigade, oui, mais à condition que cela ne coûte pas plus cher aux communes.

HC : évidemment, l'idée est de garder ce service gratuit pour les communes.

ST : nous avons fait appel au CI pour refaire toutes les clôtures des Jardins Solidaires ainsi que le nettoyage du cimetière et le travail était bien fait. Pour moi, concernant le principe du CI, je ne trouverais pas normal de changer. Prendre des chômeurs ou des contrats aidés, cela n'a pas la même vision que l'insertion. On a besoin de ces chantiers et heureusement qu'il y a aussi des associations qui s'en occupent. Pour ma part, c'est la force de la CC et il est important de le maintenir.

HC : je propose que toutes les communes expriment leur point de vue et, on ne va pas se mentir, il y a un positionnement politique que les uns et les autres doivent assumer clairement, c'est fondamental.

DP : il nous faudrait une note de synthèse pour savoir ce que ça nous coûte aujourd'hui et les aides allouées sur les 3 dernières années et à partir de quels critères on peut obtenir ces aides.

SS : aujourd'hui, le coût du reste à charge à l'interco, c'est de l'ordre de 80 000 €. Est-ce qu'on continue à financer 80 000 € pour ces chantiers d'insertion ou est-ce qu'on passe par des contrats aidés afin de diminuer ce reste à charge ?

HC : les chiffres qu'avance Sandrine, on les a présentés il y a 2 mois. Du point de vue financier, c'est qu'on ne remplit plus les critères d'éligibilité, nombre de salariés (15), RSA... Comme le demande Denis, nous allons vous donner le reste à charge des précédentes années mais pas celui de 2024, qui reste, à ce jour, très théorique.

FB : il est vrai que les chiffres sont importants mais il s'agit de la réinsertion sociale, professionnelle et je rejoins Serge. On le voit actuellement, ce sont des décisions importantes.

HC : cette décision est politiquement importante. Je vous demande depuis 2 mois d'en parler en commune. Il y a la position de dire « est-ce à l'interco de porter ces actions-là ? est-ce à l'interco de mener des actions d'insertion sociale des personnes les plus éloignées de l'emploi ? Quand on voit que parfois, on freine financièrement sur des actions attendues par les habitants, il est légitime de dire si on maintient ces dépenses que les intercos ne portent pas ailleurs. Pour exemple, le sujet précédent, on a parlé  $\frac{3}{4}$  h de 15 000 € pour une aide au vignoble qui est l'identité propre du Frontonnais et on ne se pose

pas de question sur une perte qui était de 80 000 € en 2023 et qui sera sûrement de plus de 100 000 € en 2024, c'est très étonnant. On doit être clair avec nos habitants, ces décisions sont de choix politiques qui auront une influence sur les prochaines élections municipales. C'est ainsi, les intercos deviennent politiques. C'est dommage car elles devraient être, seulement, un espace de coopération.

JMF : on a fait plusieurs fois appel à ces équipes-là et on est très attaché au travail qu'elles font. On rencontre de plus en plus de personnes en difficultés et cela a du sens que l'on puisse aider des gens en insertion sociale. On salue également le travail mené par Bernard, qui a toujours été de bons conseils.

SS : ce qui avait été remonté également, c'était toute la difficulté, pour des équipes, d'encadrer ce type de personnes et ce qui avait été soulevé aussi, c'est le suivi quotidien relevé par Karine car il y a, certes l'encadrant mais également tout le suivi, la gestion des absences, les problématiques en termes d'addiction, des personnes très éloignées de l'emploi et c'est là où il faut réfléchir, sans parler de décision politique, si c'est effectivement à l'interco en termes de structuration et des compétences des personnes que l'on a en interne, et ne pas mettre en difficulté celles qui les accompagnent ou si c'est une structure externe à laquelle il faut peut-être qu'on fasse appel. Moi, je le vois plutôt dans ce sens-là.

HC : quand j'évoque le mot « politique », c'est un mot que j'assume clairement. Ce qui est dit sur l'image, le sens, d'un repris de justice, d'un pyromane qui a tenté de mettre le feu à des bâtiments et qui effectue les travaux, dans la commune, c'est une vision. La question est que dans la coopération, si nous ne sommes pas tous d'accord pour les objectifs à atteindre et les dépenses à engager, alors débute une non-coopération. Là, si on se positionne sur le fait que l'interco est là pour une action sociale de cet ordre-là, qui est fait une action relevant de l'Etat, alors nous entrons dans un champ d'action qui est très vaste malheureusement. Il y a beaucoup d'autres actions qu'on pourrait mener. Il y a des choix politiques que les communes portent et qu'on n'a jamais demandé à l'interco de porter. Sur certains domaines, quand nous ne sommes pas tous en accord politique et financier, la solution c'est la mutualisation par un portage communal. Karine est intervenue mais peut-être qu'on pourrait solliciter Bernard afin d'avoir son point de vue sur cet aspect-là, comment il voit les choses

EA : l'idéal pour recevoir Bernard, c'est le lundi.

JG : sur le fond, tu as raison, ce n'est pas de la compétence de la CC si ce n'est que le CI a vu le jour dans le cadre du syndicat de voirie et qu'en 2013, la communauté de communes a été mise en place sur le socle de ce syndicat. Tu n'as pas tort de dire que ce n'est pas de notre compétence mais on a pris l'ensemble et cela fait partie des charges transférées. C'était une évidence de prendre l'ensemble lors de la prise du syndicat de voirie. Historiquement, il y est. Je partage tout à fait ce qu'a dit Serge. C'est un service qui existe depuis la création. Ce n'est pas comme si sa mise en place datait d'un an ou deux.

HC : la question, toutes les communes vont l'exprimer et on arbitrera. Vous l'avez observé, il y a un certain nombre de choses que nous faisons et que nous faisons différemment parce que tout évolue et on est obligé de s'adapter. Ce n'est pas parce que c'était efficace, très utile au territoire lors de sa mise en place, que si cela présente moins d'intérêt alors on doit être capable de se réinterroger, qu'on ne peut pas envisager de faire autrement. Le schéma est différent aujourd'hui. La question n'est pas de faire une économie. Si on doit mettre de l'argent même davantage, au moins que ce soit complètement efficace et peut-être plus utile socialement à notre territoire car jusqu'à présent avec 6 locaux, on dépense pour les autres territoires. Et c'est en ça que c'est une question politique, on continue en connaissance de cause ou on change. Il faut l'acter et l'assumer.

EA : il y a un autre souci qui est très important, c'est le transport. Bernard, avec le fourgon de la CCF, n'a que deux places et les publics n'ont pas le permis. On a un problème de déplacement de l'équipe.

HC : j'invite maintenant chaque commune à faire sa réponse rapidement.

☞ **Synthèse des coûts et critères et échanges qui ont eu lieu lors des précédents bureaux à transmettre aux communes**